

Médecine des voyages en 2024: quoi de neuf?

C. Voide, A. Lanyan, L. Vernier, D. Berthod, Institut Central des Hôpitaux, Hôpital du Valais, Sion

La consultation de maladies infectieuses à l'ICH propose des conseils personnalisés en vaccination avant un départ à l'étranger avec une vérification et une mise à jour du carnet de vaccination. Le site Voyage et vaccination (<https://extranet.institutcentral.ch/voyage/>) fournit le lien vers le site Healthytravel, qui donne les renseignements sur les destinations prévues, ainsi que le formulaire à remplir avant la consultation médicale.

Fièvre jaune

La fièvre jaune est une maladie virale potentiellement mortelle transmise par les moustiques actifs en journée du genre Aedes (parmi lesquels le moustique tigre) et présente en Afrique subsaharienne et en Amérique du Sud. Le tableau clinique est variable ; allant de la forme asymptomatique à la fièvre hémorragique. Il n'y a pas de traitement spécifique mais il existe un vaccin vivant atténué (Stamaril®) recommandé voire obligatoire en cas de séjour dans une zone endémique. L'âge est un facteur de risque pour une complication de la vaccination (atteinte neurologique et viscérale) en raison de la sénescence du système immunitaire. Le vaccin est clairement contre-indiqué aux personnes de plus de 70 ans et le ratio risque/bénéfice doit être évalué chez les personnes entre 60 et 70 ans (état de santé du patient, risque en lien avec le voyage, exposition future).

Lorsqu'un vaccin est exigé pour des raisons administratives à l'entrée dans un pays, une seule dose est suffisante (recommandations de l'OMS depuis 2016). Si le pays concerné est à risque significatif, nous recommandons, pour des raisons médicales, une deuxième dose de vaccin au moins 10 ans plus tard afin de permettre une protection optimale à vie. En Valais, seul le centre de vaccination des voyageurs à l'ICH est habilité à pratiquer cette vaccination.

A noter qu'une vaccination contre la fièvre jaune n'est pas nécessaire/obligatoire pour un voyage en Tanzanie/Zanzibar.

Le vaccin contre la fièvre jaune doit être évalué chez les personnes de plus de 60 ans (contre-indication relative) et n'est pas recommandé chez les plus de 70 ans.

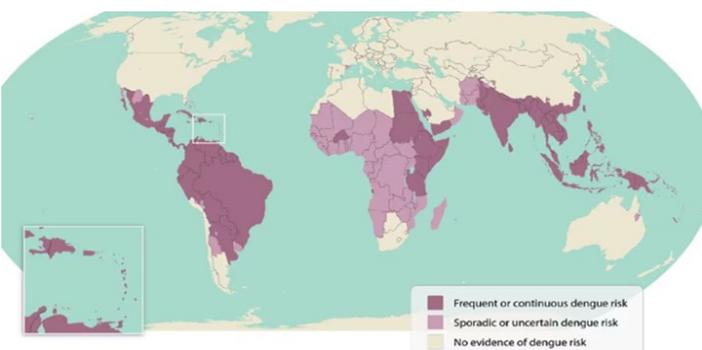
Dengue

La dengue est une infection due à un virus de la même famille que la fièvre jaune avec une transmission similaire. Le nombre de cas et les zones d'endémie ont considérablement augmenté au cours des dernières années avec des transmissions également en Europe.

Les manifestations cliniques sont diverses ; de l'infection asymptomatique à une forme sévère incluant des hémorragies et un choc circulatoire (notamment en cas de réinfection). La forme classique comprend un état fébrile, des céphalées, des myalgies et un rash.

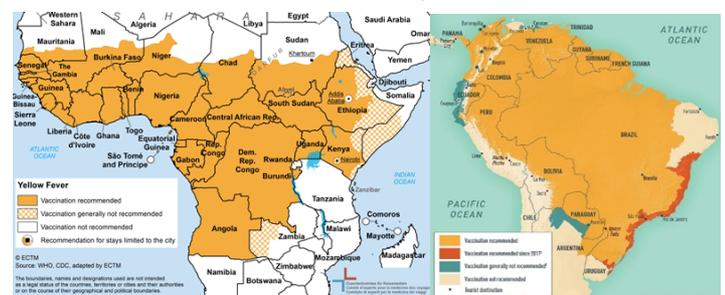
Un vaccin vivant atténué quadrivalent (Qdenga®), administrable dès 6 ans, a été commercialisé en Suisse en octobre 2024. Sur la base des données disponibles et conformément aux recommandations de l'OMS, le Comité d'experts suisse pour la médecine des voyages (CEMV) ne recommande actuellement la vaccination qu'aux voyageurs ayant déjà été infectés par la dengue (documentée par test antigénique, PCR ou sérologie avec une histoire clinique compatible) et séjournant dans des régions où la transmission est élevée.

Les contre-indications sont celles d'un vaccin vivant ; à savoir l'immunosuppression, la grossesse et l'âge avancé.



Répartition mondiale de la dengue, <https://www.cdc.gov/dengue/areas-with-risk/index.html>, accès 4.12.2024

Contrairement à nos voisins français et italiens, la Suisse est encore exempte de cas de dengue autochtone, bien que dans notre canton le moustique tigre soit présent à Monthey, Collombey-Muraz et Fully. Ces zones doivent donc être évitées par des personnes infectées revenant de voyage durant leur phase virémique, à savoir la première semaine suivant le début de leurs symptômes. Il est donc primordial qu'elles soient diagnostiquées, non seulement pour leur santé et pour documenter l'infection qui justifiera une vaccination lors d'une exposition ultérieure, mais aussi à visée de santé publique, pour éviter la rencontre avec un moustique local qui pourrait entraîner le premier cas autochtone du canton. Lors de la consultation pré-voyage, nous recommandons aux voyageurs de consulter rapidement leur médecin traitant en cas de fièvre, état grippal ou rash au retour du voyage et de prolonger le port d'habits longs et l'utilisation de répulsifs jusqu'à deux semaines après leur retour (ce qui correspond à l'incubation puis à la phase virémique). Tout cas positif est contacté par l'unité cantonale des maladies transmissibles pour s'assurer que les zones à risque n'aient pas été visitées durant la phase virémique (hors saison hivernale) et prendre, le cas échéant, des mesures de lutte antivectorielle avec les services de la santé publique, des forêts, de la nature et du paysage, de la consommation et affaires vétérinaires ainsi que de l'environnement.



Répartition mondiale de la fièvre jaune, www.healthytravel.ch

Rage

La rage est une zoonose dont les carnivores et les chauve-souris constituent le réservoir de ce virus. Chaque année, on dénombre environ 59'000 décès, principalement en Afrique et en Asie. A noter que 40 % des victimes ont moins de 15 ans. Une vaccination est recommandée pour les voyageurs en zones endémiques (en particulier si des activités comme du vélo ou du trekking sont effectuées). La vaccination comprend 2 doses aux jours 0 et 28 (intervalle minimal de 7 jours). Une 3ème dose est à prévoir à 1 an en cas de risque persistant.

Le voyageur doit être informé qu'une prophylaxie postexpositionnelle (PEP), consistant entre 2 et 4 doses de vaccin selon le statut vaccinal préalable, doit être débutée au plus vite en cas d'exposition percutanée (morsure, griffure, léchage de plaie). Pour les personnes non préalablement vaccinées, une immunisation passive (immunoglobulines anti-rabiques humaines) doit en plus être administrée au plus tard dans les 7 jours qui suivent la 1ère dose de vaccin.

Littérature

- [1] Mise à jour des directives et recommandations « Prophylaxie pré- et postexpositionnelle de la rage humaine ». Bulletin OFSP 2021(15): 8-10
- [2] www.healthytravel.ch

Personnes de contact

Dre Cathy Voide
Dre Delphine Berthod

cathy.voide@hopitalvs.ch
delphine.berthod@hopitalvs.ch

Le vaccin contre la fièvre jaune n'est plus nécessaire pour voyager en Tanzanie et Zanzibar.

Au retour de voyage d'une zone endémique pour la dengue, ce diagnostic doit être écarté en cas de fièvre, état grippal ou rash.